L’ANSM suspend la commercialisation du test antigénique VivaDiag

Compte Test - 2020-12-27 19:21:38 - Vu sur pharmacie.ma

Par une décision diffusée le 23 décembre, l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM - France) a suspendu l’importation, la mise sur le marché, la distribution, la publicité et l’utilisation des tests antigéniques VivaDiag, mis sur le marché par la société Vivachek. Cette suspension ne peut être levée qu’après la mise en conformité avec la réglementation qui leur est applicable. Il revient à la société Vivachek de procéder au retrait de ces tests et de garantir la diffusion de la présente cette décision auprès de «toutes les personnes physiques ou morales susceptibles de détenir les produits concernés par celle-ci».